

Le pastoralisme français, 50 ans d'organisation collective

Publiés en novembre dernier, les actes du colloque de l'Association française de pastoralisme (AFP) sont rassemblés dans un ouvrage de 200 pages. La rencontre « Le pastoralisme, une histoire d'avenir » s'est tenue en mars dernier à Paris, à l'occasion de la célébration des 50 ans de la Loi pastorale française, dans les locaux de l'Assemblée nationale. Une vingtaine d'interventions et de tables rondes sont répertoriées et fidèlement rapportées dans « Le pastoralisme français, 50 ans



Le pastoralisme français 50 ans d'organisation collective. DR

d'organisation collective ». Pour rendre la lecture plus digeste, l'ouvrage est émaillé de photos d'estive et d'in-

graphies.

Bérenger Morel
Éditions Cardère - 200 pages - 20 €

Vers une interdiction de la viande in vitro ?

Les députés Les Républicains ont déposé une proposition de loi le 5 décembre visant à interdire « la production, la commercialisation et la vente de viande de synthèse en France ». Pour ces députés, « il est urgent d'aller plus loin » que la loi Climat et Résilience qui exclut d'ores et déjà les produits alimentaires issus de l'agriculture cellulaire en restauration collective. Pour eux ce type de production est une « menace réelle pour l'élevage » et source de « malbouffe ». Cette perception de la viande in vitro est partagée au niveau des syndicats agricoles, la

Confédération paysanne et la Coordination rurale y sont fortement opposées. Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, a également soutenu la « position très claire, en opposition totale et sans réserve à cette production » de son syndicat. Au niveau du gouvernement, le ministre de l'Agriculture tient un discours plus mitigé. Marc Fesneau a davantage pointé les craintes et les questions que ces produits cellulaires soulevaient : bilan carbone, souveraineté alimentaire, concurrence avec l'élevage, etc.

Bérenger Morel

La question à

Qu'apporte la reconnaissance par l'Unesco à la transhumance à l'étranger ?

« L'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Unesco) est une chose, mais ce qui est important c'est la manière dont les dix pays porteurs de la candidature vont valoriser cette reconnaissance. Les actions décrites dans les mesures de sauvegarde de la transhumance internationale sont presque équivalentes à celles dans les plans nationaux, à savoir l'acquisition de connaissances empiriques et scientifiques sur la transhumance, la transmission des savoirs et savoir-faire et la communication, la médiation. Si ce projet nous a permis de fédérer l'ensemble des acteurs de la transhumance au niveau national, c'est aussi le cas entre les pays et cela nous a permis de nous rendre compte que nous n'étions pas seuls. En effet, les problématiques rencontrées et les idées trouvées en France vont souvent être

sensiblement les mêmes dans d'autres pays, mais peut-être abordées différemment. Il y a des synergies à mettre en place ou à pérenniser pour tirer le meilleur de chaque pays. Par exemple, la France et l'Espagne sont plutôt avancées sur la formation des bergers et la reconnaissance de ce métier, ce qui n'est pas encore le cas en Albanie. L'Espagne dispose également d'un cadre législatif très intéressant autour de la transhumance à pied avec notamment des chemins de transhumance entretenus et accessibles pour les troupeaux, chose que nous n'avons plus en France. La transhumance est une pratique vivante, évolutive avec le temps et le contexte et la reconnaissance ne sera jamais une mise sous cloche. Bien au contraire, il est primordial que la transhumance s'adapte pour se pérenniser. Dans cinq ou six ans, l'Unesco réévaluera le dossier en regardant ce



Fabienne GILOT, point focal France pour le projet de reconnaissance de la transhumance au patrimoine immatériel de l'Unesco, missionnée par le collectif des races des massifs (Coram) DR

qui aura été fait comme mesures de sauvegarde et de valorisation. La balle est dans le camp des communautés pastorales pour témoigner de cette motivation. Il faut montrer l'importance de l'Homme au cœur de ces systèmes, c'est vraiment là-dessus que compte l'Unesco avec la transmission de ses valeurs à travers la pratique de la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

Propos recueillis par Bérenger Morel